

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du conseil d'administration**

SÉANCE DU 27 JANVIER 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE VINGT-SEPT JANVIER,

à 18h30, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 21 janvier 2026, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Christine STEIN, Augustine YECKE, Anthony GUIDAULT, Céline VERON, Benoît AKKAOUI, Cécile ALLEMAN, Nicole BERNARDIN, Philippe BOURGETEAU, Emmanuel LEFÉBURE

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Marie-Claire LUCAS, Charles de MONTFERRAND, Antoine MASSON

OBJET : Action sociale - Aides facultatives délivrées par délégation du conseil d'administration - période du 01/12/2025 au 31/12/2025

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 16 octobre 2024, le conseil d'administration a délégué au Président ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à la Présidente déléguée, l'attribution des prestations du CCAS.

En application de l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Président ou la Présidente déléguée ont accordé les aides facultatives suivantes entre le 1^{er} décembre 2025 et le 31 décembre 2025.

Il convient de noter que des corrections concernant les nombres et montants des aides sont susceptibles d'être apportées ultérieurement liées à l'actualisation des données suivant la remise effective ou non des aides.

Famille de besoin	Type d'aide	Nombre d'aides accordées dans le mois*	Montant des aides accordées dans le mois*	BP 2025 /famille*	Total montant accordé /famille depuis le 01/01*	% Réalisé /BP 2025 depuis le 01/01*
Se nourrir s'alimenter	Aide alimentaire	249	16 520 €	200 000 €	181 105 €	91 %
	Aide alimentaire pour jeunes en attente de ressources	-	-			
	Aide alimentaire pour jeunes en parcours d'insertion	-	-			
Accéder à un logement, l'équiper, s'y maintenir	Aide au paiement d'une facture d'énergie	11	2 741 €	55 000 €	65 525 €	118 %
	Aide au paiement d'une facture d'eau	-	-			
	Aide à l'équipement personnel et ménager	-	-			
	Sommier + matelas banquette	3	728 €			
	Armoire	2	340 €			
	Lits superposés	-	-			
	Table + 4 chaises	1	60 €			
	Ordinateur	-	-			
	Réfrigérateur	1	165 €			
	Combiné réfrigérateur-congélateur	4	840 €			
	Lave-linge	8	1 903 €			
	Four	1	55 €			
	Table de cuisson	-	-			
	Cuisinière	5	1 080 €			
	Aide "coup de pouce" pour entrer dans un logement	1	150 €			
Prendre soin de soi, se soigner	Aide pour une hygiène quotidienne	187	5 336 €	215 500 €	184 794 €	85 %
	Aide à l'hygiène pour jeunes en parcours d'insertion	-	-			
	Aide à l'accès au matériel optique	-	-			
	Aide à l'accès au matériel médicalisé dentaire auditif	1	400 €			
	Aide à la visite médicale	6	975 €			
	Aide à la complémentaire santé (base CSS)	48	11 450 €			
	Aide à la complémentaire santé (hors CSS)	1	332 €			
Faire face aux imprévus, à un événement exceptionnel	Aide pour dépasser une difficulté exceptionnelle	3	875 €	20 000 €	8 470 €	42 %
	Aide pour prendre en charge des frais d'obsèques	-	-			
Se former et vivre de son travail	Aide à la formation professionnelle	-	-	1 300 €	0 €	0 %
Développer un projet professionnel	Aide pour l'achat d'un équipement professionnel	-	-	52 000 €	42 661 €	82 %
	Aide à la mobilité pour faciliter les démarches pour l'emploi	-	-			
	Permis Citoyen	5	5 000 €			
	Permis Citoyen rallonges d'aides	-	-			
Se déplacer	Aide au transport IRIGO	33	723 €	18 000 €	12 347 €	69 %
	Aide pour les jeunes au transport IRIGO	4	88 €			
Se cultiver	Aide aux loisirs pour tous	-	-	10 000 €	0 €	0 %
Total		574	49 761 €	571 800 €	494 902 €	87 %

En synthèse, les aides facultatives directes (c'est-à-dire hors dispositifs) accordées depuis le 1^{er} janvier 2025 se répartissent mensuellement de la façon suivante :

	2024		2025		
	Nombre d'aides accordées	Montant des aides accordées	Nombre d'aides accordées	Montant des aides accordées	Evolution en % cumulé de l'enveloppe N-1
Janvier	574	54 118 €	567	48 719 €	-10 %
Février	506	46 551 €	504	43 591 €	-8 %
Mars	556	42 348 €	611	51 570 €	1 %
Avril	551	41 246 €	478	39 778 €	0 %
Mai	455	35 986 €	514	32 273 €	-2 %
Juin	435	31 465 €	524	42 206 €	3 %
Juillet	571	44 138 €	601	47 242 €	3 %
Août	445	26 052 €	412	29 456 €	4 %
Septembre	514	34 309 €	536	34 650 €	4 %
Octobre	599	49 513 €	623	40 147 €	1 %
Novembre	443	31 986 €	514	35 509 €	2 %
Décembre	403	33 894 €	574	49 761 €	5 %
TOTAL	6 052	471 606 €	6 458	494 902 €	5 %

Sur l'année 2025, le nombre d'aides sociales facultatives directes a augmenté de 7 % (+ 406 aides) par rapport à l'année 2024, pour un montant supérieur de 5 % (+ 23 296 €).

Après avoir délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité prend acte de ces décisions.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée

